

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREYS MEPIEU  
Séance du 4 avril 2019**

L'an deux mil dix-neuf et le quatre avril à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de CREYS MEPIEU, à la mairie, sous la présidence de M. Olivier **BONNARD**.

Étaient Présents : Philippe **FILLOD**, Ghislaine **POZZOBON**, Jean-François **DUBOIS**, Séverine **POËTE**, David **ARNAUD**, Pierre **VACHER**, Geneviève **HERBEPIN**, René **GIPPET**, Jean-Claude **GENGLER**, Ligia **HODY**, Stéphanie **BATAILLON**, Nadine **MELLET**

Excusé : Isabelle **MAYEN**, (procuration donnée à Philippe FILLOD), Alain **SUBIT**

Secrétaire : Jean-François **DUBOIS**

Date de la convocation : 29 mars 2019

Le Maire demande au Conseil d'approuver le procès-verbal de la réunion du 07 mars 2019  
Ghislaine POZZOBON demande que soit modifiée son intervention, en remplaçant

✚ Envisage de renouveler le mobilier urbain autour de la salle des fêtes de Faverges  
par

✚ Envisage de faire restaurer le mobilier urbain autour de la salle des fêtes de Faverges

**LE CONSEIL MUNICIPAL accepte cette demande et approuve le procès-verbal du 07 mars 2019.**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**

**Budget Commune – Budget Service des Eaux – Budget TVA**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, pour le budget principal de la commune – Eau et TVA visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Philippe FILLOD, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Olivier BONNARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses : 2 117 161.01 €

Recettes : 3 369 973.82 €

Excédent 2017 reporté : 333 755.12 €

**Excédent de clôture 2018 : 1 586 567.93 €**

**Investissement**

Dépenses : 327 514.44 €

Recettes : 1 769 764.20.23 €

Excédent 2017 reporté : 2 071 649.77 €

**Excédent de clôture 2018 : 3 513 899.53 €**

Restes à réaliser :

Dépenses : 4 720 760.73 €

Recettes : 0 €

Besoin de financement : 1 206 861.20 €

Après que M. Le Maire ait quitté la salle des délibérations,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif du Budget principal de la commune 2018.

**AFFECTATION DE RESULTAT 2018 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Pour rappel :

Excédent reporté de la section d'investissement année antérieure

2 071 649.77 €

Excédent reporté de la section de fonctionnement année antérieure 333 755.12 €  
 Un solde d'exécution de la section d'investissement, soit un excédent de 1 442 249.76 €  
 Un résultat de la section de fonctionnement, soit un excédent de 1 252 812.81 €  
 De plus, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de 4 720 760.73 €
- En recettes pour un montant de €

Le besoin de la section d'investissement peut donc être estimé à 1 206 861.20 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 de la manière suivante :

Compte 1068 (R/I) : Excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 206 861.20 €  
 Compte 002 (R/F) : Excédent de fonctionnement reporté pour : 379 706.73 €  
 Compte 001 (R/I) : Excédent d'investissement reporté pour 3 513 899.53 €

### VOTE DES IMPOSITIONS COMMUNALES 2019

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

**FIXE** aux chiffres suivants les impôts communaux pour l'année 2019

Libellé	Bases notifiées	Taux appliqués par décision du Conseil Municipal	Produit attendu après décision du Conseil Municipal
Taxe d'habitation	1 634 000.00	4.59%	75 001.00
Taxe foncière (bâti)	19 319 000.00	13,90%	2 685 341.00
Taxe foncière (non bâti)	34 800.00	26.35%	9 170.00
<b>Total</b>			<b>2 769 512.00</b>

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Considérant que toutes les dépenses sont nécessaires,

**VOTE** le budget Primitif 2019 – BUDGET PRINCIPAL, qui s'équilibre :

- en recettes et dépenses de fonctionnement à 3 728 706.73 €
- en recettes et dépenses d'investissement à 6 622 467.46 €

Budget primitif 2019 – détail des travaux d'investissement :

- Construction salle polyvalente
- Déplacement doux
- Aménagement extérieur, tennis et aire sportive du stade
- Aménagement ludique et sportif à Faverges
- Rénovation école de Creys
- Création d'un réseau de chaleur

Suite à la demande de Stéphanie BATAILLON, le Maire rappelle que le montant prévisionnel du réseau de chaleur s'élève à 550 000 €.

- Enfouissement réseaux secs à Pusigneu

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET EAU

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Philippe FILLIOD, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Olivier BONNARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses : 269 329.26 €  
Recettes : 323 874.63 €  
Excédent 2017 reporté : 95 269.52 €  
**Excédent de clôture 2018 : 149 814.89 €**

**Investissement**

Dépenses : 30 026.91 €  
Recettes : 109 287.93 €  
Excédent 2017 reporté : 227 060.20 €  
**Excédent de clôture 2018 : 306 321.22 €**

Restes à réaliser :

Dépenses : 306 321.22 €

Besoin de financement : 92 814.89 €

Après que M. Le Maire ait quitté la salle des délibérations,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif du budget Eau pour 2018.

**AFFECTATION DE RESULTAT 2018 - BUDGET EAU**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Pour rappel :

Excédent reporté de la section d'investissement année antérieure 227 060.20 €

Excédent reporté de la section de fonctionnement année antérieure 95 269.52 €

Un solde d'exécution de la section d'investissement, soit un excédent de 79 261.02 €

Un résultat de la section de fonctionnement, soit un excédent de 54 545.37 €

De plus, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de 306 321.22 €

- En recettes pour un montant de

Le besoin de la section d'investissement peut donc être estimé à 92 814.89 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 de la manière suivante :

Compte 1068 (R/I) : Excédent de fonctionnement capitalisé : 92 814.89 €

Compte 002 (R/F) : Excédent de fonctionnement reporté pour : 57 000.00 €

Compte 001 (R/I) : Excédent d'investissement reporté pour 306 321.22 €

**VOTE DU BP 2019 - BUDGET EAU**

Le Maire donne lecture, article par article, des dépenses et des recettes prévues au budget primitif 2019 - EAU, par la commission des finances, avec le concours de M. BOTTIER, Receveur,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Considérant que toutes les dépenses sont nécessaires,

**VOTE** le budget Primitif 2019 - EAU, qui s'équilibre :

- en recettes et dépenses de fonctionnement à 331 000.00 €

- en recettes et dépenses d'investissement à 485 136.11 €

Budget primitif 2019 – EAU

- Travaux réseau d'eau Malville

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET TVA**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Philippe FILLIOD, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Olivier BONNARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses : 68 084.43 €

Recettes : 82 785.88 €

Excédent 2017 reporté : 28 639.99 €

**Investissement**

Dépenses : 26 154.00 €

Recettes : 0 €

Excédent 2017 reporté : 390 457.29 €

**Excédent de clôture 2018 : 43 341.44 €    Excédent de clôture 2018 : 364 303.29 €**

Restes à réaliser :

Dépenses : 364 303.29 €

Besoin de financement :

Après que M. Le Maire ait quitté la salle des délibérations,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif du budget TVA pour 2018.

#### **AFFECTATION DE RESULTAT 2018 - BUDGET TVA**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Pour rappel :

Excédent reporté de la section d'investissement année antérieure	390 457.29 €
Excédent reporté de la section de fonctionnement année antérieure	28 639.99 €
Un solde d'exécution de la section d'investissement, soit un déficit de	26 154.00 €
Un résultat de la section de fonctionnement, soit un excédent de	14 701.45 €

De plus, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de 364 303.29 €
- En recettes pour un montant

Le besoin de la section d'investissement peut donc être estimé à 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 de la manière suivante :

Compte 1068 (R/I) : Excédent de fonctionnement capitalisé pour	0 €
Compte 002 (R/F) : Excédent de fonctionnement reporté pour :	43 341.44 €
Compte 001 (R/I) : Excédent d'investissement reporté pour	364 303.29 €

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET TVA**

Le Maire donne lecture, article par article, des dépenses et des recettes prévues au budget primitif 2019 - TVA, par la commission des finances, avec le concours de M. BOTTIER, Receveur Municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Considérant que toutes les dépenses sont nécessaires,

**VOTE** le budget Primitif 2019 - TVA, qui s'équilibre :

- en recettes et dépenses de fonctionnement à 143 341.44 €
- en recettes et dépenses d'investissement à 407 644.73 €

Budget primitif 2019 – TVA

- Déconstruction des bâtiments lieudit Devaux
- 

#### **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE POUR LES FACTEURS**

M. Le Maire donne la parole à Ghislaine POZZOBON qui donne lecture de la proposition de convention à l'assemblée. Cette convention a pour objet la mise à disposition d'une salle pour permettre au facteur de prendre son repas. L'annexe de la bibliothèque a été retenue, en contrepartie la poste versera un montant forfaitaire mensuel de 30 €,

Ghislaine POZZOBON demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**ACCEPTE** les termes de la convention

**CHARGE** M. le Maire de signer la convention de mise à disposition de l'annexe de la bibliothèque (389 A Grande rue de Creys) avec La Poste Courrier Plateforme de St Jean de Soudain PDC site de MORESTEL.  
**PRECISE** que l'utilisation de ce local sera effective du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30, à compter du 16 avril 2019. La Poste Courrier prendra en charge les frais de consommable pour un montant forfaitaire mensuel de 30 €.

Ghislaine POZZOBON souhaite le changement de la serrure de l'annexe, une clé sera remise au facteur et une à la personne chargée du ménage.

#### **ACQUISITION DE TERRAINS Jean-Claude VARVIER**

M. Le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme Jean-Claude VARVIER, qui proposent de vendre des terrains à la commune. Il précise que ces terrains sont enclavés dans les bois communaux.

Après que Philippe FILLIOD ait quitté la salle des délibérations,  
Il demande son avis au Conseil,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Considérant que l'acquisition des parcelles référencées ci-dessous va permettre de créer un tènement communal,

A l'unanimité,

**DECIDE** d'acquérir, à M. et Mme Jean-Claude VARVIER, les parcelles référencées :

- 227AD 42 d'une superficie de 2ha32a60ca
- 227AD 50 d'une superficie de 83a55ca
- 227AD 61 d'une superficie de 2ha60a30ca
- 227AD 129 d'une superficie de 56a50ca

Soit 6ha32a95ca

**FIXE** le montant de cette acquisition à 0.10 € le m<sup>2</sup> soit 6 329.50 €.

**PRECISE** que les frais notariés sont à la charge de la commune

**CHARGE** M. le Maire de faire établir et de signer l'acte notarié auprès de l'Office notarial de MORESTEL,

**PRECISE** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2018.06.04 du 25 juin 2018.

#### **LOCATION RUE DE LA POYPE ET RUE JACQUES LECARMURE**

Suite au départ de deux locataires, M. Le Maire informe le Conseil du départ de deux locataires :

- Rue de la Poype
- Rue Jacques Lecarmure

Très peu de demandes actuellement, le Maire engage les conseillers à diffuser l'information. Des diagnostics énergétiques vont être réalisés, ainsi que des travaux de rafraîchissement et d'électricité dans l'appartement de Malville, le logement rue de la Poype est correct.

Séverine POËTE s'interroge sur les attributions des logements sociaux par la CCBBD. Le Maire lui confirme que les logements communaux ne rentrent pas dans la liste de logements proposés par la CCBBD, les loyers sont moins élevés et Ghislaine confirme la difficulté de loger à creys car il n'y a pas de commerces, il faut automatiquement un véhicule.

#### **VIDANGE DE L'ETANG BARRAL - INFORMATION**

L'association Nature Nord Isère Lo Parvi est gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale des étangs de Mépieu. Dans le cadre des actions inscrites dans le plan de gestion de cette RNR, il est envisagé d'effectuer la vidange quinquennale de l'étang Barral appartenant à la société VICAT. Cette opération de vidange sera réalisée début novembre 2019. L'étang sera remis en eau immédiatement après la vidange.

#### **DEPOT DECLARATION PREALABLE – ABRI DE JARDIN**

M. Le Maire donne la parole à Séverine POËTE qui propose au Conseil de soutenir l'initiative de Jean VACHER de créer un jardin pédagogique. Cet espace situé à proximité de l'école permettrait aux enfants du centre aéré et du périscolaire de cultiver des légumes et des plantes au cours d'un moment de détente et d'activités ludiques. Nadine MELLET souhaite connaître fonctionnement de ce projet. Accompagné de plusieurs bénévoles, Mr VACHER propose de créer un herbier aromatique pour le chef du restaurant

scolaire, de valoriser les déchets par l'installation d'un poulailler. Des voisins proposent d'aider ponctuellement pour l'arrosage.

Pour mener à bien ce projet il est nécessaire de construire un abri de jardin auquel serait adjoint un poulailler. C'est la raison pour laquelle Séverine POËTE propose de déposer une déclaration préalable

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**CHARGE** M. le Maire de déposer une déclaration préalable pour la construction d'un abri de jardin sur la parcelle section AD n° 505

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

**CONVENTION D'UTILISATION DU RESTAURANT SCOLAIRE PAR L'USCM**

M. Le Maire donne la parole à Séverine POËTE en charge de la gestion du restaurant scolaire. Cette dernière fait part du souhait de l'USCM de bénéficier du service restauration de la commune pour les enfants inscrits au stage des 17, 18 et 19 avril 2019. Considérant que le chef confectionne des repas pour le centre aéré au cours des vacances scolaires, elle demande au Conseil de bien vouloir se prononcer à ce sujet et de fixer les conditions d'accès au service.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**AUTORISE** l'USCM à déjeuner au restaurant scolaire pour le stage des 17, 18 et 19 avril 2019,

**FIXE** le montant du repas des stagiaires et encadrants à 3.85 €

**PRECISE** que l'association communiquera au secrétariat de mairie le nombre de repas au moins 48 heures avant la date du repas.

Au-delà de ce délai :

- les repas supplémentaires seront majorés de 100 % du tarif
- les repas annulés seront tout de même facturés.

**CHARGE** M. le Maire d'établir et de signer la convention d'utilisation du restaurant scolaire

Le chef bénéficiera d'une aide pour la préparation de ces repas, précise Séverine POËTE. D'autre part, il va être demandé aux organisateurs du stage de laisser les locaux propres.

**COUPES AFFOUAGERES 2018-2019**

**M.** le Maire donne la parole à Philippe FILLIOD qui demande au Conseil de bien vouloir fixer le prix des coupes affouagères pour l'hiver 2018/2019

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**FIXE** le prix de la coupe affouagère pour l'exercice 2018 (hiver 2017/2018) à **7 €** (sept euros) le stère,

**PRECISE** que les coupes de bois seront délivrées uniquement aux personnes ayant une résidence ou domiciliées sur la commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année. Les inscriptions se feront en mairie au mois d'octobre. **Les inscriptions ne seront validées qu'après réception d'un exemplaire d'une responsabilité civile.**

La coupe effectuée devra impérativement être empilée au 15 avril et évacuée avant le 30 octobre. En cas de non-respect de date, aucune coupe ne sera attribuée pendant 1 année.

Dès que la coupe sera achevée, les conseillers responsables (MM FILLIOD Philippe, SUBIT Alain et VACHER Pierre), mesureront le bois coupé par chaque affouagiste et en dresseront un état détaillé qui sera remis au Maire.

Un titre de recette d'un montant minimum de 4 stères sera alors établi et les sommes dues mises en recouvrement immédiatement.

Un titre de recette d'un forfait de 10 stères sera également établi pour tout affouagiste qui n'aura pas coupé le bois dans les délais impartis.

**PRECISE** que le bois doit impérativement servir au chauffage des habitants de la commune, il ne doit pas en être fait commerce. Les conseillers référents seront très vigilants sur ce point.

### **PLAN DE RENOVATION DES ESPACES SPORTIFS – BRACON**

M. Le Maire présente le projet d'aménagement établi par Alp'Etudes. Ce projet est situé sur le terrain de foot à 7, il comprendra un terrain de tennis, une piste d'athlétisme, 1 terrain de basket, hand-ball, badminton ainsi que deux terrains de foot dont un sur lequel seront implantés des cages de rugby. Il précise qu'il n'y aura pas d'éclairage public installé sur ce site.

Le Conseil municipal valide ce projet.

### **ACCORD DE PRINCIPE POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE A CREYS**

M. Le Maire a rencontré M. REINE qui envisage de vendre une partie de sa propriété à Creys. Il présente le plan de situation et précise que cette parcelle est située à proximité de l'école et des espaces sportifs, il demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à entamer des discussions.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Considérant la proximité des espaces sportifs et scolaire,

**CHARGE** M. Le Maire de contacter M. REINE en vue de l'acquisition d'une parcelle.

### **MO – SALLE POLYVALENTE**

M. Le Maire informe le Conseil du report du choix du maître d'œuvre suite au changement du code des marchés publics, sur les conseils du cabinet ASCOREAL (AMO).

### **ELECTIONS EUROPEENES**

Le Conseil détermine les permanences des bureaux de vote pour les élections européennes.

### **MISE A DISPOSITION DE LA PARCELLE section AB n° 248 - renouvellement**

M. Le Maire rappelle la délibération 2016.02.20 relative à la mise à disposition de la parcelle section AB n° 248 à M. Xavier VACHER,

Cette convention arrive à échéance et il demande à l'assemblée de bien vouloir la renouveler,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après discussion,

A l'unanimité,

**DECIDE** de mettre à disposition de M. Xavier VACHER, la parcelle section AB n° 248, d'une superficie de 1 130 m<sup>2</sup>,

**PRECISE** que cette mise à disposition sera gratuite et devra respecter les conditions suivantes :

- Entretien la parcelle référencée ci-dessus
- Utiliser uniquement le rez-de-chaussée du bâtiment situé sur la parcelle concernée

**PRECISE** que la partie supérieure du bâtiment sera fermée par les services techniques de la mairie et ne sera pas accessible par M. Xavier VACHER,

**PRECISE** que le contrat sera renouvelé tous les ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, jusqu'au 31 mars 2022,

**CHARGE** M. Philippe FILLIOD d'établir et de signer la convention de mise à disposition

### **REUNION DU 4 AVRIL 2019**

Vu la délibération du 9 avril 2014 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, en application de l'article L.2122-22 du CGCT,

### **MAPA**

#### **1-2019-RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE - Maîtrise d'œuvre**

La mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du groupe scolaire est attribuée à la Selarl Philippe LEPLAIDEUR Architecte de Villette d'Anthon (38280) pour un montant de 71 500 € HT

- Forfait provisoire de rémunération mission de base : 66 000 € HT
- Forfait de rémunération provisoire mission complémentaire OPC : 5 500 € HT

Les cotraitants sont :

LEPLAIDEUR Philippe, JOURNOUD Christophe pour ECCO 38 sas et VEYREINC Pascal pour BET VEYREINC

**2-2019- RENOUELEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ET VOIRIE – MALVILLE : Maîtrise d'œuvre-Réalités Environnement**

La mission de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du réseau d'eau potable et voirie sur le hameau de Malville est attribuée à REALITE ENVIRONNEMENT de Trévoux (01604) pour un montant de 9 875 € HT

**3-2019- RENOUELEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ET VOIRIE –MALVILLE : LOT 1 - EAU POTABLE-SARL Bruno BORDEL TP**

Le marché de travaux pour le renouvellement du réseau d'eau potable et voirie sur le hameau de Malville – lot 1 eau potable est attribuée à la SARL Bruno BORDEL TP de COURTENAY (38510) pour un montant de 99 343.10 € HT

**4-2019- RENOUELEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ET VOIRIE-MALVILLE : LOT 2 – VOIRIE-PL FAVIER**

Le marché de travaux pour le renouvellement du réseau d'eau potable et voirie sur le hameau de Malville – lot 2 voirie est attribuée à l'entreprise travaux routiers PL FAVIER de Morestel (38510) pour un montant de 63 293.40 € HT

**5-2019- RENOUELEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ET VOIRIE – MALVILLE : DIAGNOSTIC AMIANTE-GINGER CEBTP**

Dans le cadre du marché de travaux pour le renouvellement du réseau d'eau potable et voirie sur le hameau de Malville, la réalisation d'un repérage amiante dans les enrobés est attribuée à GINGER CEBTP pour un montant 792 € HT

**6-2019- RENOUELEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ET VOIRIE – MALVILLE : Inspections télévisées et Contrôles de réception -Entreprise TECHNI-VISION**

Dans le cadre du marché de travaux pour le renouvellement du réseau d'eau potable et voirie sur le hameau de Malville, la réalisation d'inspections télévisées et contrôles de réception est attribuée à l'entreprise TECHNI-VISION de Chatuzance-le Goubet (26300) pour un montant 1 654 € HT

**07-2019- REQUALIFICATION D'ESPACES PUBLICS COMMUNAUX : LOT 1 – RAMPE D'ACCES AU TERRAIN D'ENTRAINEMENT DE FOOT -GONIN SAS TP ET CARRIERES**

Le marché de travaux de requalification d'espaces publics communaux : lot 1- rampe d'accès au terrain d'entraînement de foot est attribuée à l'entreprise GONIN SAS TP Carrières de St Clair de la Tour (38110) pour un montant de 26 587.15 € HT

**08-2019- REQUALIFICATION D'ESPACES PUBLICS COMMUNAUX - : LOT 2 – ESPACE LUDIQUE - ENTREE SUD FAVERGES -IDVERDE**

Le marché de travaux de requalification d'espaces publics communaux : lot 2 - espace ludique entrée sud de Faverges est attribuée à l'entreprise IDVERDE – Agence de GENAY (69730) pour un montant de 180 380.60 € HT

**09-2019- MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE - RENOVATION GROUPE SCOLAIRE**

La mission de contrôle technique pour les travaux de rénovation du groupe scolaire est attribuée à **QUALICONSULT** – Actipôle 150, avenue du Sautaret - Veurey-Voroize (38113)

Mission CT : 5 050 € HT

Mission Attestation handicapée : 600 € HT

Pour un montant global de **5 650 € H.T**



### **10-2019- Mission de maîtrise d'œuvre -RENOVATION DES ESPACES SPORTIFS -ALP'ETUDES Ingénieurs Conseils**

La mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des espaces sportifs de la commune est attribuée à **ALP'ETUDES Ingénieurs Conseils de MOIRANS (38430)** pour un montant de 14 980 € HT.

### **11-2019- FETE DE LA MUSIQUE 2019-PRESTATION GALL/BERGER**

Le spectacle «France GALL & Michel BERGER – L'HOMMAGE», représentés par FRANCK ALCARAS MEDIA de Nice (06000), prévue le 21/06/2019 à l'occasion de la fête de la musique s'élève à 4 340 € HT. Un acompte de 30 % interviendra à la signature du contrat.

### **12-2019- FETE DE LA MUSIQUE 2019-PRESTATION TECHNIQUE ET ARTISTIQUE-PLEINS FEUX ORGANISATION**

La prestation technique et artistique pour l'organisation de la fête de la musique 2019 est attribuée à Pleins Feux Organisation Robert Maurel de MONTFAVET (84140) pour un montant de 57 630.33 € HT.

## **DPU**

### **01-2019 – DEMOND David -25 place du Garin**

Pas de droit de préemption – Lionel AGGERI-JOUVAUD

### **02-2019 – MEYSSIN B/PENELLE M. – les Fougères**

Pas de droit de préemption – VUAILLAT A/FILLOD J

### **03-2019 – ROBERT Vincent 12, impasse de la Boucle**

Pas de droit de préemption – ARNAUD Jean-François et Paulette.

### **04-2019- DE SAINT PERN – rue de la Bergerie**

Pas de droit de préemption –CONFIANCE IMMOBILIERE

### **05-2019- BOYER M – FANTON S – PUSIGNEU**

Pas de droit de préemption –LOMBARD C- GARCIA

## **CIMETIERE**

Marie-Laure LEBON– cimetière de Mépieu.

## **TOUR DE TABLE**

### Jean-François **DUBOIS**

- + Remercie les participants au nettoyage de printemps,
- + Malgré son absence lors du nettoyage de printemps, l'USCM s'engage à nettoyer le complexe sportif,
- + Félicite l'association CPSM pour avoir rendu le site (Barjus-Malville) en très bon état lors de leur manifestation.
- + A assisté à une réunion sur la fibre optique qui sera déployée sur le département en 2022 pour 71% des particuliers et 95% des entreprises. Pour la commune de Creys Mépieu, il faudra attendre 2024. Le NRA de Bran, inauguré le 5 avril par Orange, améliorera de manière significative le débit internet des abonnés Orange et devrait permettre de patienter.
- + Est satisfait du lancement, dans les temps, des travaux de Malville. Dans le cadre de ces travaux, il est proposé aux habitants de Malville, la possibilité de demander un raccordement au réseau d'eau au tarif de 1000 €. (MEYSSIN-REVEYRON-MOURIER-GIROUD etc...). Il propose d'anticiper les futures demandes en installant des réservations afin de ne pas devoir ouvrir à nouveau la voirie.
- + A demandé un devis à l'entreprise BORDEL pour renouveler le réseau d'eau pluviale rue du Lavoir.
- + Suggère un traçage au sol dans le virage vers les WC publics à Creys afin d'en sécuriser l'accès.
- + A fait analyser l'eau de la fontaine ronde à Faverges. Eau de source conforme, mais non surveillée.

### Philippe **FILLOD**

- + Va relancer Orange au sujet de l'installation de la 4G.

- ✚ Signale le financement d'un îlot de ralentissement par la commune à La Gorge et un par la commune d'Arandon. Le Maire réitère son désaccord sur le déplacement de la limite de l'agglomération à La Gorge. JC GENGLER répond qu'il est impossible d'installer un panneau 30 km/h aussi près d'une entrée d'agglomération, il faut 50 m de distance entre un panneau de limitation de vitesse à 50km/h et celui à 30 km/h.

#### Séverine **POËTE**

- ✚ Recherche une personne pour assurer le transport scolaire à la rentrée, de 7h30 à 8h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi (départ de Piffon)
- ✚ Dévoile le programme de la fête de la musique :
  - La voix de Johnny – Jean-Baptiste GUEGAN
  - Tribute – France GALL et Michel BERGER
  - Mister Crooner
  - Fastened furious.

Nadine **MELLET** félicite les organisateurs de CPSM pour les journées des 16 et 17 mars. Une attention toute particulière aux habitants de Malville, avec l'instauration d'un « PASS » a été très appréciée.

#### Ghislaine **POZZOBON**

- ✚ A assisté à l'AG de ISA, qui compte toujours beaucoup d'adhérents avec des bénévoles dynamiques. Création d'une nouvelle section de sport adapté de Boccia (sport qui s'apparente à la pétanque en fauteuil roulant). A titre d'information, Armand THOINET est le parrain de l'association, et également nommé ambassadeur sports et handicap par la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- ✚ A rencontré la présidente de l'association EQUI'NATURE, qui compte une trentaine d'adhérents. Elle sollicite la municipalité pour la réhabilitation d'un local vers la carrière à Pusigneu. Le Maire va demander des devis mais précise qu'à l'origine l'association devait remettre le bâtiment en état. L'eau va être ouverte. L'association propose une rencontre avec les élèves et le maréchal-ferrant.
- ✚ A rencontré des personnes souhaitant développer sur la commune des cours d'éducation canine. Leur activité est actuellement basée à Saint-Genix sur Guiers et compte 250 adhérents. Elle propose d'aménager un terrain vers l'ancien camping de Pusigneu. Philippe FILLIOD dit qu'il s'agit d'un énorme chantier pour arriver à obtenir un terrain adapté. Le Maire n'est pas favorable, il précise qu'il s'agit d'une activité lucrative.
- ✚ A assisté à l'AG de bibliothèque et sollicite un ordinateur pour améliorer les performances de leur service. Jean-François propose de donner un ancien ordinateur de l'école.
- ✚ Sollicite une subvention pour l'association DGS RACING. Considérant que David GUILLEMOT-SCHEID réside sur la commune et qu'il participe au championnat d'Europe de TRIAL,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** de verser une subvention de 1000 € à l'association DGS RACING.

#### Pierre **VACHER**

- ✚ Signale la dangerosité du mur de M. GUILLOT à Mépieu, mur qui menace tomber sur la route
- ✚ Signale le dysfonctionnement des deux fontaines à circuit fermé, à faire réparer (?)
- ✚ Signale une source sur la route d'Arandon qui servait de frigo. Attention sur terrain privé. Il va rencontrer le propriétaire.
- ✚ Signale que le cadenas du site des Briches a été une nouvelle fois vandalisé
- ✚ Propose une sortie VTT du Conseil et des employés le 7 septembre prochain.

**PROCHAINE REUNION LE JEUDI 16 MAI 2019  
à 20 h**